

RÉFÉREZ UN CANDIDAT ET RECEVEZ UN AN DE PRODUITS CORDON BLEU !

DETAILS DU PROGRAMME

ADMISSIBILITÉ

Ce programme est ouvert à toute personne résidant au Québec et ayant atteint l'âge de la majorité en date de sa participation au programme. Le programme de références aura lieu du 10 juin au 30 juin 2021.

COMMENT PARTICIPER

Pour participer au programme et référer un candidat, il suffit de se rendre au www.devienscordonbleu.ca pour remplir le formulaire en ligne et indiquer vos coordonnées dans l'espace dédiée. Le candidat lui-même peut également compléter le formulaire et indiquer vos coordonnées à l'endroit dédié.

Les conditions suivantes s'appliquent:

- a) Le formulaire en ligne doit être complété entre le 10 juin et le 30 juin 2021 inclusivement.
- b) Advenant le cas où le gagnant ne pouvait accepter son prix, pour quelque raison que ce soit, il ne recevrait pas de compensation en échange et il ne pourrait pas transférer son prix à une autre personne;
- c) Toute personne gagnante devra avoir atteint l'âge de la majorité en date de sa participation au programme, à défaut de quoi, elle ne pourra prendre part de son prix;
- d) Le prix n'est pas monnayable, ni remboursable, ni transférable.

Prix

Le prix consiste à l'équivalent d'un an de produits Cordon Bleu, soit une valeur marchande approximative de 450\$ en magasins.

Les produits remis au récipiendaire du programme sont choisis par les gestionnaire du programme et consiste en un assortiment de divers produits dont des fèves, des sauces, des ragoûts et pâtés produits par l'entreprise Cordon Bleu sous différentes marques dont Cordon Bleu, Clark, Paris Pâté, Esta.

DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Déclaration des gagnants

Le prix sera remis à la personne qui aura référé un candidat une fois que celui-ci aura été embauché et aura complété sa période de probation avec succès. La période de probation est d'une durée minimale de 3 mois. Seuls les dirigeants de Cordon Bleu peuvent statuer si la personne a complété sa probation avec succès. La personne qui aura référé le candidat sera contactée par téléphone une fois la période de probation complété par le candidat.

RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclarée admissible au prix, toute personne devra :

- a) Être jointe par les gestionnaires du programme dans les 15 jours ouvrables suivant l'admissibilité au prix (voir déclaration des gagnants);

- b) La personne gagnante devra réclamer son prix dans les 30 jours suivants la notification par les gestionnaires qu'elle a été sélectionnée pour recevoir le prix. Pour récupérer les produits, elle devra se présenter chez Aliments Ouimet-cordon Bleu à Anjou (Montréal) au 8383, J. René Ouimet, Anjou H1J 2P8. À défaut de quoi elle perdra son droit au prix, lequel prix ne fera pas l'objet d'un nouveau programme et sera annulé.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Vérification. La participation au programme est sujette à vérification par les gestionnaires du programme. Toute participation qui est, selon le cas, incomplet, incompréhensible, inaudible, illisible, frauduleux, mutilé, transmis en retard ou autrement non conforme sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à une inscription au programme.

Acceptation du prix. Tout prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne, substituée à un autre prix ou être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe ci-dessous.

Refus d'accepter un prix. Le refus d'une personne sélectionnée au hasard d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère les gestionnaires du programme de toute obligation reliée à ce prix envers cette personne.

Responsabilité- fonctionnement du programme. Cordon Bleu se dégage de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter la possibilité ou empêcher toute personne de participer au programme. Cordon Bleu se dégage aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causée, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet, de tout logiciel ou de tout formulaire et par la transmission de toute information visant la participation au programme.

Modification. Cordon Bleu se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent programme en tout ou en partie dans l'éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le

Communication avec les participants. Seules les personnes récipiendaires du prix seront contactées.

Renseignements personnels. Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce programme seront utilisés seulement par Cordon Bleu et ses représentants pour l'administration de ce programme. Aucune communication, commerciale ou autre, non reliée à ce programme ne sera envoyée à un participant.

Décisions des gestionnaires du programme. Toute décision prise par Cordon Bleu relative au présent programme est finale et sans appel.